

Avis aux commerçants : arrêt de la collecte bimensuelle des cartons des commerçants

Écrit par ADL/XM

Jeudi, 31 Janvier 2013 08:42 - Mis à jour Jeudi, 31 Janvier 2013 12:39

L'Hygea informe actuellement les commerçants de l'arrêt de la collecte des papiers-carton (porte à porte) **dépassant 1 m³**. Afin de débarrasser les commerçants de leurs papiers-cartons, trois solutions sont offertes par l'Intercommunale de gestion des déchets :

1. Prendre contact avec les services Hygea afin que ceux-ci puissent mettre à disposition des commerçants un conteneur 1100 litres destiné à la collecte sélective des papiers-cartons qui sera collecté tous les 15 jours

2. Prendre contact avec les services Hygea afin que ceux-ci puissent mettre à disposition des commerçants un conteneur 10 m³ destiné à la collecte sélective des papiers-cartons. Tel : 065/87.90.84 Fax : 065/87.90.80. ou logistique@hygea.be

3. Si les deux premières solutions ne conviennent pas (coût, manque de place...), les commerçants peuvent apporter gratuitement leurs papiers-cartons sur le site de Cuesmes (265, Rue de Cibly à 7033 Cuesmes) de 07 h 30 à 14 h 30 tous les jours ouvrables de la semaine.